



Thaïlande Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

La Thaïlande a progressé dans la mise en œuvre d'un système complet de lutte contre la pêche INN. Elle a entrepris une réforme du cadre juridique et des règlements d'application, la gestion de la pêche limitant la délivrance des permis de pêche en fonction de la quantité d'animaux aquatiques, la gestion de la flotte mettant sous contrôle les navires de pêche de toutes tailles et de tous types, le suivi, le contrôle et la surveillance par le biais du contrôle des ports d'entrée et de sortie depuis 2015 à ce jour. La Thaïlande a mis en œuvre le PSM et a désigné 26 ports PSM pour l'entrée au port des navires étrangers. De plus, pour les navires thaïlandais d'outre-mer, installation d'un système de surveillance des navires (VMS), et surtout installation d'un système de rapport électronique (ERS) système de surveillance électronique (EM) pour la flotte de pêche d'outre-mer, ainsi que le développement d'un système de traçabilité pour les captures des navires battant pavillon thaïlandais. La Thaïlande a mis en œuvre le PAN-Requins, Thaïlande : Plan 1, 2020-2024.

En 2021, aucun navire de pêche thaïlandais n'opérait en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI. La Thaïlande n'avait qu'une pêche nationale à la senne coulissante dans la mer d'Andaman, le nombre de navires de pêche étant de 227. En 2021, le kawakawa (29,06%) et le thon obèse (28,15%) constituent la principale composition, suivis du thon à longue queue (20,79%), du listao (19,63%), du maquereau espagnol (2,02%), de la frégate (0,27%), du voilier indo-pacifique (0,08%) et de l'albacore (0,0049%). Les captures et l'effort de pêche ont diminué par rapport à 2020 en raison de la diminution du nombre de navires de pêche et de l'arrêt des activités des pêcheurs en raison de l'augmentation du prix du carburant.

Actuellement, le DOF lance l'autorisation des navires de pêche étrangers battant pavillon thaïlandais. Actuellement, des demandes ont été déposées par des navires de pêche étrangers battant pavillon thaïlandais. Ces navires opèrent dans la zone SIOFA et ciblent les espèces de poissons démersaux. Aucune demande n'a été soumise pour les navires opérant dans la zone CTOI.